

**A R R E T E N° 76/2023-PM/EW/MC/JR**

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR  
LA RD3-RUE CHARLES BAUDELAIRE  
DU 16 FEVRIER AU 09 MARS 2023**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON**

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Route ;  
VU le Code Pénal ;  
VU l'arrêté municipal n° 23/2013-PM/JMH/DAP/EP en date du 30/01/2013, fixant les limites d'agglomération sur la RN3 et les RD ;  
VU la demande formulée par SBTPC-SOGEA en date du 14/02/2023 ;  
VU l'autorisation de travaux de l'UTR en date du 09/02/2023 ;  
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **la RD3-rue Charles Baudelaire**, afin de permettre les travaux de réalisation de coussins berlinois par SBTPC-SOGEA ;  
Dans l'intérêt de la sécurité publique ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Du jeudi 16 février 2023 au jeudi 09 mars 2023, de 09 h 00 à 17 h 00, sauf week-ends, **la RD3-rue Charles Baudelaire** est soumise aux prescriptions ci-après définies, **en fonction des besoins et au droit des travaux** :

- Chaussée rétrécie
- Circulation réglée par alternat par piquets K10
- Stationnement interdit
- Vitesse limitée à 30 km/h au droit et à l'approche des travaux.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire temporaire est mise en place par SBTPC-SOGEA.

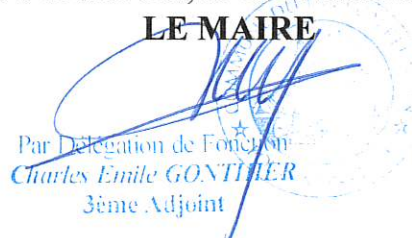
**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de poste de police municipale et le responsable de SBTPC-SOGEA, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est **affiché** et publié.

Fait à TAMPON, le 15 février 2023

**LE MAIRE**

  
Par Délégation de Fonction  
Charles Emile GONTIER  
3ème Adjoint